

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 4 avril 2024.

Le quatre avril deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, M. Philippe HOGOMMAT, Mme Laura BELLOIS, Adjoints au Maire.

M. Daniel HEQUET, Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, M. Sylvain LANDEMAINE, Mme Amandine MARTINEZ, M. Olivier MEDROS, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Mickaël MARC, M. Franck GAILLOT, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

Mme Laurence TEREFENKO	à	Mme Christine ROBERT
M. Christian DANDRIMONT	à	M. Claude MATHON
Mme Jennifer BALLAND	à	Mme Tatiana PRIEZ
Mme Coline OLIVIER	à	Mme Caroline OLIVIER
Mme Barbara LEVESQUE	à	Mme Danièle DUBREIL

ABSENTS :

M. Nassim KERBACHI
M. Laurent BOULA
Mme Virginie THERIZOLS
M. Guillaume GINGUENE

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Mickaël MARC

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

**077.04.2024 FINANCES
BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Débat d'orientation budgétaire, tenu lors de la séance du Conseil municipal du 8 février 2024, a permis de fixer les grandes orientations et objectifs de l'année 2024 en matière financière.

Le budget primitif 2024 proposé, élaboré par le Maire et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions, est aujourd'hui soumis au vote de l'Assemblée.

Il s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	23 537 656.98 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	23 537 656.98 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	14 175 352.66 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	14 175 352.66 €

Il est proposé à l'assemblée d'adopter le budget primitif 2024.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2312-1 et L.1612-1 et suivants, et L.3312-1,

VU le code général des impôts,

VU la loi de finances n° 2012-1510 rectificative du 29 décembre 2012 portant la date limite de vote du budget primitif et des taux de fiscalité directe locale par les conseils municipaux ainsi que par les organes délibérants des EPCI, départements et régions au 15 avril (30 avril pour les années électorales).

VU la loi du n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) et notamment son article 107,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n° 034.02.2024 du 8 février 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024 au vu du rapport d'orientations budgétaires,

VU le projet budget primitif 2024 et ses annexes,

VU l'avis favorable à la majorité (abstention du groupe de l'opposition « Réussir Osny ») de la commission plénière du 25 mars 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,
A LA MAJORITE, vote contre du groupe de l'opposition « Réussir Osny »**

Article 1 :

ADOpte le budget primitif de la commune de l'exercice 2024.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes en sections de fonctionnement et d'investissement, ainsi qu'il suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	23 537 656.98 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	23 537 656.98 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	14 175 352.66 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	14 175 352.66 €

Article 2 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 4 avril 2024
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Le Maire

Jean-Michel LEVESQUE